

NOTICE

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION 2026/2027

Merci de bien vouloir compléter le dossier d'inscription directement en ligne :

- Ouvrir le fichier PDF
- Cliquez sur « Outils » puis « remplir et signer »
- Renommez le fichier au nom du/des enfant(s) et retourner par mail à enfance@limas.fr
Exemple : MARTIN 2026.Pdf

En cas de garde alternée, chaque parent facturé renseignera un dossier

Composition du dossier :

- Dossier unique d'inscription 2026/2027 (un seul dossier pour tous les enfants)
- Règlement intérieur et coupon à renseigner et nous retourner (dernière page)
- Contrat de prélèvement automatique
- Guide d'utilisation du portail famille
- Tarifs 2026/2027

Dossier à retourner dûment complété, accompagné des justificatifs demandés par courriel à enfance@limas.fr ou à l'accueil de la Mairie avant vendredi 12 juin 2026

- Dossier d'inscription 2026/2027 renseigné (7 pages)
- Pièces justificatives
 - Justificatif de domicile de moins de trois mois
 - Attestation d'assurance responsabilité civile 2026/2027
 - Attestation d'assurance extra-scolaire 2026/2027 pour les périodes de vacances
 - Photocopie du carnet de vaccinations
 - En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde exclusif ou alterné
 - Attestation CAF ou MSA portant le numéro d'allocataire : pour tout changement de situation (quotient familial qui diminue ou augmente) merci de nous en informer sur enfance@limas.fr
 - Autorisation CAF complétée et signée nous permettant d'actualiser votre quotient familial au cours de l'année et pour les familles bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) d'imprimer la fiche CAF
 - RIB + Contrat daté et signé pour prélèvement automatique obligatoire (sauf si le prélèvement automatique est déjà mis en place)
 - Attestation de travail des deux parents pour le périscolaire, les mercredis et périodes de vacances (un bulletin de salaire et un contrat de travail ne peuvent être admis au titre d'une attestation de travail)
- Coupon d'acceptation du règlement intérieur de l'ensemble des structures signé (Page 13)